Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Dicyclopentadiène 94 %

Code du produit : X2340

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119463601-44-0000, 01-2119463601-44-0001

Synonymes : 3a,4,7,7a-Tetrahydro-4,7-methanoindene, DCPD, Tricyclo-

(5,2,1,0)-3,8-decadiene

No.-CAS : 77-73-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Produit chimique de base., Utiliser seulement comme inter-

médiaire chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e) H302: Nocif en cas d'ingestion.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de Danger par aspiration, Catégorie 1

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë, Catégorie 2, Inhalation H330: Mortel par inhalation.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

tus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

DANGERS PHYSIQUES: Mentions de danger

> H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

> > DANGERS POUR LA SANTÉ :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. H335

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: 10.1 29.03.2023

Numéro de la FDS: Da

Date de dernière parution: 26.01.2023

800001009639 Date d'impression 05.04.2023

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-lards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

[En cas de mauvaise ventilation] portez un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou avec les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut former des péroxydes explosifs.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

•		
Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
-	NoCE	
Dicyclopentadiene	77-73-6	>= 94
	201-052-9	

Contient un stabilisant.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : NE PAS ATTENDRE.

Garder la victime au calme. Obtenir un traitement médical

immédiatement.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Emmener la victime à l'air frais. Ne pas essayer de secourir la victime sans porter d'appareil de protection respiratoire approprié. Si la victime a des difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine, si elle a des vertiges, si elle vomit ou ne réagit pas, administrer de l'oxygène à 100 % et, le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et la transporter au centre médi-

cal le plus proche.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

Rincer la bouche.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent

comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: 10.1 29.03.2023

Numéro de la FDS: Date 800001009639 Date

Date de dernière parution: 26.01.2023

Date d'impression 05.04.2023

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Soins médicaux immédiats, traitement spécial Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

peuvent s'enflammer à distance.

Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fos-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

sés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement., Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respire

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques.

Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles.

Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu.

Protéger de la lumière.

Transfert de Produit : En cas d'utilisation de pompes à déplacement positif, elles

seront équipées d'une soupape de sécurité à pression partielle. Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipula-

tion.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

l'homme ou pour l'environnement.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Doit être maintenu inhibé lors du stockage et du transport car le matériau peut polymériser.

Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Réagit avec l'oxygène atmosphérique. Le produit contient un stabilisateur pour inhiber la modification oxydative de couleur. Un stockage prolongé du produit peut amener à la perte de l'effet du stabilisant.

Normalement le produit est fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, le produit peut se polymériser avec dégagement de chaleur.

Température de stockage:

Ambiante.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Cuivre, Alliages de cuivre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protec-

tion contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Dicyclopentadiene	77-73-6	VME	5 ppm	FR VLE
			30 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dicyclopentadiene	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	160,23 mg/m3
Dicyclopentadiene	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	0,3 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
Dicyclopentadiene	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	1,058 mg/m3
			systémiques	
Dicyclopentadiene	Homme via	Inhalation	Long terme - effets	0,26 mg/m3
	environnement		systémiques	
Dicyclopentadiene	Homme via	Oral(e)	Long terme - effets	0,15 mg/kg
	environnement		systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dicyclopentadiene	Eau douce	0,029 mg/l
Dicyclopentadiene	Sédiment	5,49 mg/kg
Dicyclopentadiene	Sol	0,86 mg/kg poids
		sec (p.s.)
Dicyclopentadiene	Station de traitement des eaux usées	0,85 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: 10.1 29.03.2023

Numéro de la FDS: Date de

Date de dernière parution: 26.01.2023

800001009639 Date d'impression 05.04.2023

préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide de couleur paille clair ou solide paraffineux jaune.

Couleur : Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023 Version

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Odeur Semblable au camphre.

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation Typique 10 - 15 °C

Point/intervalle d'ébullition Typique 170 - 190 °C (101 kPa)

Inflammabilité

Inflammabilité (liquides) Liquide inflammable statiquement chargeable.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 0,8 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 6,3 %(V)

Point d'éclair Typique 32 °C

Température d'auto-

inflammation

503 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique 4 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique Typique 4,5 mm2/s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Typique 2,8 mm2/s (40 °C) Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 40 mg/l (22 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,16

Méthode: Calculated value(s)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Pression de vapeur : 186 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,965 - 0,98 (30 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 965 - 980 kg/m3 (30 °C)

Méthode: ASTM D4052

975 - 989 kg/m3 (20 °C) Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 4,5

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Liquide inflammable statiquement chargeable.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : 30 mN/m, 37,8 °C

28 mN/m, 71,1 °C

Poids moléculaire : 132,2 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une exposition prolongée à l'air peut conduire à la formation de péroxydes. Réagit avec les oxydants forts.

10.2 Stabilité chimique

Normalement le produit est fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, le produit peut se polymériser avec dégagement de chaleur.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Réagit violemment avec:

Acides nitrique, sulfurique et chlorosulfurique.

S'oxyde au contact de l'air pour former des péroxydes instables. Une polymérisation peut se produire a des températures élevées. Normalement stable dans les conditions ambiantes si inhibé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Normalement stable dans les conditions ambiantes si inhibé.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'air.

Exposition à la lumière solaire.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Acides forts. Bases fortes. Alliage de cuivre

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend fortement des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative, il se dégage dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Dicyclopentadiene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): >300-<=2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401 Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 0.5 - <= 2 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403 Remarques: Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Dicyclopentadiene:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Dicyclopentadiene:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Dicyclopentadiene:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Dicyclopentadiene:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Dicyclopentadiene:

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification	
Dicyclopentadiene	Aucune classification relative à la cancérogénicité	

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Dicyclopentadiene:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Équivalent ou similaire à la Ligne directrice de

l'essai 416 de l'OCDE

Remarques: Suspecté d'altérer la fertilité ou de produire des

effects néfastes sur l'enfant pendant la grossesse.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Dicyclopentadiene:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Dicyclopentadiene:

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Dicyclopentadiene:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Symptômes : Tremblements

Toxicité par aspiration

Composants:

Dicyclopentadiene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023 Version Date de révision:

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Composants:

Dicyclopentadiene:

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Dicyclopentadiene:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 15,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,62 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

2,2 mg/l

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Toxique $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,98 mg/l Durée d'exposition: 14 d

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 204 de l'OCDE

Remarques: NOEC/NOEL > 0.1 - <=1.0 mg/l

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,574 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia sp. (Daphnie sp.)

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Dicyclopentadiene:

Biodégradabilité : Biodégradation: 0 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Difficilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dicyclopentadiene:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Dicyclopentadiene:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Dicyclopentadiene:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

12.7 Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Conditionnement: Vidange: Placer le récipient à l'envers, et

l'incliner légèrement, d'environ 10 degrés, pour permettre une vidange de manière à ce que la partie inférieure du récipient se trouve au niveau de l'orifice de sortie. Sur certains récipients, un trou supplémentaire doit être percé. La vidange doit être réalisée à température ambiante (au moins 15 °C). Attendre que le récipient soit égoutté. Ne pas fermer le récipient après la vidange. Veuillez noter les risques apparentés à la vidange de récipients et conteneurs abritant des liquides inflammables. Le récipient vidangé doit être ventilé dans un lieu sûr à l'écart des sources d'étincelles et de flammes. Les résidus peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder un récipient, un conteneur ou un fût non nettoyé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 2048
ADR : 2048
RID : 2048
IMDG : 2048
IATA : 2048

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DICYCLOPENTADIÈNE

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

: NST 8199 Autre substance chimique de base

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

ADR : DICYCLOPENTADIÈNE
RID : DICYCLOPENTADIÈNE
IMDG : DICYCLOPENTADIENE

IATA : DICYCLOPENTADIENE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023 Version

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

RID

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

IMDG

Polluant marin oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau 2

Nom du produit : 1,3-Cyclopentadiene dimer (molten)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation

selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement H2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

TOXICITÉ AIGUË

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

ENCS : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: 10.1 29.03.2023

Numéro de la FDS: 800001009639

Date de dernière parution: 26.01.2023

Date d'impression 05.04.2023

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé comme nocif R22/H302 s'il est avalé. Le même conseil de contrôle s'applique à tous les usages de ce produit et est inclus dans la rubrique 8 de cette FDS. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données d'essai.
Acute Tox. 4	H302	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Acute Tox. 2	H330	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Skin Irrit. 2	H315	Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.
Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H335	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Repr. 2	H361	Jugement d'experts et à la détermina-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

tion de la force probante des don-

nées.

STOT RE 2 H373 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Aquatic Acute 1 H400 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Aquatic Chronic 2 H411 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Production de polymères- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000239	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		·
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de dernière parution: 26.01.2023 Date d'impression 05.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.1 29.03.2023 800001009639

	via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Méthode d'échantillonnage	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est l'unique	•	
Non biodégradable		
Quantités utilisées		
Part du tonnage europée	n utilisée dans la région:	0,2
Quantités régionales d'uti	<u> </u>	1E+04
Part du tonnage régional	utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1E+04
Tonnage quotidien maxin	nal du site (kg/jour):	3,3E+04
Fréquence et durée d'ut	tilisation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
	ntaux non influencés par la gestion des ris	ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		40
Facteur de dilution de l'ea		100
	ationnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air i cation des mesures de ge	issus des procédés (rejet initial avant appli- estion des risques):	1E-03
	eaux usées issus des procédés (rejet initial sures de gestion des risques):	3E-04
Part des rejets dans le so	ol issus des procédés (rejet initial avant	1E-04
les rejets	techniques au niveau des procédés (à la s	
	qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
	e procédés conventionnels.	
	techniques sur le site visant à réduire ou l ans l'air et les rejets dans le sol.	imiter les déverse-
	de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les	•	
Aucun traitement des eau	ux usées nécessaire	

eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.

danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration.

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):

technique typique du traitement des eaux uséessur site a une capaci
90,9

té de séparation de (%):

En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.

Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station 90,9

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	90,9
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,2E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'ou	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen
	all all the second transfer as (EOETOO) a (1) (the first as a

saur indication contraire, routil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario a exposition - i ravailleur	
30000000241	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de dernière parution: 26.01.2023 Date d'impression 05.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.1 29.03.2023 800001009639

Maguras gánárolas (aganta	Litiliaar una protection des vous adaptés
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Expositions générales (systèmes ouverts)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Méthode d'échantillonnage	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)susceptible de produire des aérosols.	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Stockage.Mesures géné-	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de dernière parution: 26.01.2023 Date d'impression 05.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.1 29.03.2023 800001009639

rales (irritants pour la peau)	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
--------------------------------	---

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est l'unique stru	cture	
Non biodégradable		
Quantités utilisées		1
Part du tonnage européen utili	isée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisati		1,0E+03
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonne		1,0E+03
Tonnage quotidien maximal du		3,3E+03
Fréquence et durée d'utilisa		1 -,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	300
	non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de	mer locale:	100
Autres conditions opération	nelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
	des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-04
cation des mesures de gestior		
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures	s de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issu	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui dit	ffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-	cédés conventionnels.	
Conditions et mesures techi	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l	'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement d	causé par les sols.	
Traiter les rejets dans l'air pou	r atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):		
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	90,9
pour atteindre le niveau exigé		
	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ndaire des eaux usées sur site.	
	on d'épuration publique, il est inutile de	
	ndaire des eaux usées sur site.	
	bstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récu		
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	ustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, st	ockée ou traitée.	
Conditions et mesures relati	ives aux stations d'épuration municipa	iles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	90,9
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	90,9
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,8E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000242	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Production de polymères- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC 6C, ESVOC SpERC 4.20.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de polymères à partir de monomères dans le cadre de procédés continus et par batch. Comprend la production, le recyclage et la valorisation, le dégazage, le déchargement, la maintenance des réacteurs et la formation immédiate de polymère (à savoir compoundage, pastillage, dégazage du produit).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	

la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de dernière parution: 26.01.2023 Date d'impression 05.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.1 29.03.2023 800001009639

Expositions générales (sus	Portor dos gents adaptés répondent à la norma ENISTA
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en continupas d'échantillon-	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
nage	
Transferts de matière en vracavec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Polymérisation (vrac et lots)Procédé en continuavec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Polymérisation (vrac et lots)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Opérations de finis- sageProcédé en lotsavec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Stockage intermédiaire du polymère	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Adjonction d'additif et stabilisation	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Mélange dans des conte- neurs.Procédé en lots	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Extrusion et masterbatching	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pasmoins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Pastillage	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pasmoins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Maintenance de l'équipe- ment	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Date de dernière parution: 26.01.2023 Date d'impression 05.04.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

10.1 29.03.2023 800001009639

	de Type A ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. , ou: éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est l'unique stru	La substance est l'unique structure		
Non biodégradable			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	4,0E+03	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	4,0E+03	
Tonnage quotidien maximal c	lu site (kg/jour):	1,3E+04	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		lues	
Facteur de dilution de l'eau de		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		/ironnement	
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-03	
cation des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-04	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04	
	iniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets		<u> </u>	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de procédés conventionnels.			
	miques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-	
danger pour l'environnement	•		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des			
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		80	
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 90,9		90,9	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

cales et/ou nationales.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	90,9
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	90,9
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,7E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
effet (DNEL) / la dose	ites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans e dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.
	bles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une cerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Dicyclopentadiène 94 %

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 26.01.2023

10.1 29.03.2023 800001009639 Date d'impression 05.04.2023

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).